

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-sept février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2025

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, OROZCO, MARONDA, BREZET, LEFÈVRE, BRIQUÉ,
CALVO, AGUZOU, DURAND, Mmes MATEILLE, BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-SUCHAIL, NAVARRO,
FARGUES, POURTIER, FEIT, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur RUIZ donne pouvoir à Monsieur MARONDA

Monsieur PARACUELLOS donne pouvoir à Monsieur HERAIL

Madame PETREMANN DROUOT donne pouvoir à Madame SAOULI-SUCHAIL

Monsieur ALARD donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame IZARD donne pouvoir à Monsieur BOUSQUET

ABSENTS : MM. PECH, IMBERNON, GANDOLFO, BADIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Monique POURTIER

Nombre de Conseillers en exercice : 28	Pour : 24
Présents ou représentés : 24	Abstention : 0
Votants : 24	Contre : 0

Domaine : 7. Finances Locales

Sous domaine : 7.5 Subventions

Objet : Vote des subventions 2025 aux associations - Association SOC

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 février 2025

Le Conseil Municipal,

Vote la subvention ci-après à l'association SOC

Fonction 30 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - Services Communs

S.O.C.

10 000,00 €

Le paiement de cette subvention sera inscrit au Budget Primitif 2025 article 65748

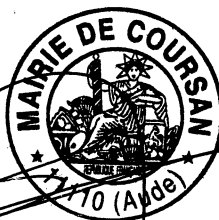
La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 28 février 2025

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER



SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Monique POURTIER



Cet acte est rendu exécutoire après
télétransmission en Préfecture
en date du 03/03/2025
et Publication sur le site internet de la ville
sur www.coursan.fr en date du 06/03/2025

Accusé de réception en préfecture
011-21101068-20250303-39-2025-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025